

FRANCE.

Debat sur la Revision dans l'Assemblée Legislative.

(Suite.)

A nous, c'est la conciliation entre le capi-
tal et le travail; c'est la conciliation qu'il nous
faut. [Très-bien! très-bien!]
J'aime la République, parce qu'elle nous
promet cette conciliation. Si elle manque à
ses engagements, je l'abandonne à ses desti-
nées. [Applaudissemens à gauche.]

Je fais ressortir l'impossibilité où est la mo-
narchie de concilier ces deux éléments sociaux
d'un fait éclatant, d'un fait que personne ne
saurait nier; la monarchie ne peut pas faire
autrement que de se placer du côté des riches,
du côté du capital; elle a compris qu'elle ne
peut vivre seule.

Et en effet, avant 89, la personne royale
était protégée par l'inviolabilité et pour elle-
même pour ses actes.

Depuis on a retranché les actes. Et le
jour où l'on a dit que le roi régnait et ne gou-
verne pas, le jour où cette maxime a été
acceptée, ce jour-là la monarchie a été tuée.

Le monopole est devenu, selon une expres-
sion célèbre, le porc à l'engrais. C'était pen-
dant d'une grande habileté. Mais il n'y avait
plus un homme qui se respectât, qui pût ac-
cepter un pareil rôle.

Et n'avais-je pas raison hier, de louer mon
illustre compatriote, j'ai le droit d'employer
cette expression, de louer mon illustre compa-
triote des services qu'il a rendus à la révolu-
tion.

Ce n'est pas seulement par son histoire,
mais encore par sa politique qu'il l'a servie.
De la royauté de droit divin ou de droit na-
tional, le peuple n'en veut plus; je sais qu'il
y a encore quelques hommes logiques. J'en
vis un là-haut bien connu par son courage.
(Tous les regards se tournent sur M. Léo de
Laborde, rires et approbation.)

Pour nous, enfans de la révolution, la mo-
narchie, dégagee de toute responsabilité, obli-
gée, pour conserver son irresponsabilité, d'ab-
andonner son intelligence, est-ce encore la mo-
narchie? Non. Un tel état, c'est la mort de
la royauté.

Eh bien! sous la branche aînée, qu'est-ce
que je trouve? Je trouve que pour faire la loi
il fallait payer 1,000 fr. de cens, et avoir qua-
rante ans d'âge; pour nommer celui qui de-
vait faire la loi, il fallait payer 300 francs et
avoir 30 ans d'âge.

Je descends à la branche cadette: le prin-
cipe est le même mais l'application l'atténue.
A 1,000 francs on a substitué 500 francs;
à 300 fr. on a substitué 200 fr., et tout a été
fait.

Voilà pour représenter le capital; mais le
travail, par qui a-t-il été représenté? Voulez-
vous me l'indiquer? Par qui a-t-il été ré-
présenté? Par quelques patentes, et encore
l'entreprenant instigateur de la loi électorale, M.
Rigault, nous apprend que le nombre des pa-
tentes électeurs, au lieu d'augmenter, avait di-
minué.

Le travail se plaint de ce que toujours on
ait fait les lois sans l'appeler au conseil; le tra-
vail a eu beau se plaindre, il n'a pas été écou-
té.

Je laisse de côté les légitimistes; ils ont
eu leur part hier; je ne sais pas s'ils me le
pardonnent, et j'arrive aux orléanistes.

Ce gouvernement a été rendu impossible
par la situation électorale. Je ne veux pas
rappeler l'acte d'accusation de février 1848; je
ne veux pas passionner le débat; aujour-

d'hui vous êtes tous d'accord; je laisse donc
de côté l'accusation de 1848; je ne veux pas
m'en occuper; je n'en ai pas besoin.

Trois hommes ont gouverné le pays sous la
branche cadette. Je puis les nommer. Tous
les trois me font l'honneur de m'écouter. M.
Molé a pris pour système la modération. Je
ne veux pas nommer M. de Broglie, parce
qu'il a, je crois, toujours conservé son autori-
té d'homme d'Etat; il a eu l'art de faire plai-
sir à tous les partis, et de les blesser tous; c'est
la position des Médicis.

Il a eu le bruit d'en haut et la vapeur d'en
bas. (Mouvements divers.)

Voix nombreuses.—Parlez plus haut! On
n'entend pas!

M. Michel (de Bourges): Je ne veux rien
négliger. [L'orateur prononce ces dernières
paroles d'une voix sensiblement affaiblie.]

Plusieurs membres: plus haut!

M. Michel (de Bourges): Je suis puni par
ce que j'ai péché; j'ai trop parlé dans ma vie.
[Rire général.]

Eh bien! voici le problème que je pose à
vos investigations politiques: Voulez-vous
me signaler la différence des droits politiques
qui ont régi ce pays sous le dernier régime?
Réunissez trois hommes d'Etat qui ont admi-
nistré le pays, et puis demandez-leur sincère-
ment, au fond du cœur, si, en réalité, ils étaient
tant divisés, ou bien, s'ils ne jouaient pas
tous exactement le même air?

Je sais ce qu'on a dit de la flûte et de l'air,
et de la manière de le jouer. (Hilarité.)
Tout cela n'est pas seulement spirituel. Mais
réunissez les mêmes conditions de capacité,
et finalement ayant les mêmes gammes pour
tous, il n'y a pas d'artiste, quelque talent qu'il
ait, qui ne finisse par jouer à peu près le même
air que ses concurrens. (On rit.)

Pourquoi ces hommes d'Etat ont-ils con-
servé et perdu tout à tour le pouvoir? parce-
qu'il n'y avait entre eux que des nuances
imperceptibles; ce ne sont pas eux qui ont
perdu le pouvoir, c'est le pouvoir qui les a
laissés; le pouvoir n'était pas à eux, il était
aux majorités.

M. Molé, j'en suis sûr, n'a pas obtenu
l'amnistie aussitôt qu'il le voulait.

M. Thiers n'a pu faire la guerre autant de
fois qu'il le voulait. (Une légère rougeur
couvrait d'abord les joues de M. Thiers, qui finit
par prendre part à l'hilarité générale.)

M. Molé, de sa place: Je dois déclarer pour
la vérité historique, que, du moment où j'ai
demandé l'amnistie, je n'ai pas rencontré
d'opposition. (Mouvements divers.)

M. Michel (de Bourges).—Eh bien! j'affir-
me pour la vérité historique, que les premiers
ennemis du ministère Molé, qui ont engendré
la fameuse coalition dont je faisais partie, a-
vaient puisé les motifs de leur séparation dans
l'amnistie.

L'histoire nous jugera et nous appréciera.
(Légers murmures à droite.)

Si l'Assemblée croit que je suis éloigné de
la question... (Non! non! parlez!)

Je croyais, je crois encore qu'il y avait du
patriotisme dans mon dessein, car je cherche
les causes des chutes des monarchies dans leur
principe même. Est-ce que ce n'est pas jus-
tifier autant qu'il est en moi, les hommes?
(Oui! très-bien! très-bien!)

Voilà mon discours.

Je dis que la monarchie est plus puissante
que vous; je ne parle pas du chef de la mo-
narchie; il n'y avait pas de chef de la monar-
chie, il n'y avait que des majorités.

Faisiez-moi vous citer trois faits seulement.
Vous êtes tous des hommes du parlement;

moi, j'y ai passé un jour, c'est assez. Eh bien!
répondez.

Il y a la réduction de la rente 5 pour cent.
Combien de fois l'avons-nous votée, et com-
bien de fois ce vote a-t-il produit des résul-
tats?

Nous les attendons toujours, et il faudra que
la République l'opère, cette réduction, quand
vous lui aurez apporté votre concours. (Chu-
chettements à droite.)

Les chemins de fer. La question est vi-
vante encore, pourquoi l'Etat ne s'est-il pas
chargé de les faire?

Une voix, au fond.—A la question!

Voix nombreuses.—Parlez! parlez!

M. Michel (de Bourges).—Vous le savez,
on ne peut pas concilier tous les intérêts des
localités; chacune veut un tronçon: l'on a
craint les mécontentemens, et par peur de
pression sur le Gouvernement, on a cru lui
rendre service en le débarrassant des chemins
de fer et en les livrant à l'industrie privée.

Rappelez-vous encore les réunions de députés,
à l'occasion des différentes menaces de
lois économiques.

Voyons. Ces lois économiques ont-elles
été faites librement? Le pouvoir a-t-il tou-
jours été libre de prendre l'initiative?

Je réponds négativement, et personne ne
me démentira; et je dis: le Gouvernement
n'a pas pu faire tout le bien qu'il voulait, et
il a fait plus de mal qu'il n'en voulait faire.
(Approbation à gauche.)

Car, lorsque le pouvoir est le soutien natu-
rel d'une des deux parties contendantes, il est
entraîné par elle. Voilà l'histoire des monar-
chies. (Très-bien! très-bien! à gauche.)

Eh bien! maintenant, nous vous proposons,
non pas de trouver un arbitre hors des deux
partis, mais de vous faire tous deux arbitres.
Voilà tout le mystère de mon système.

Je veux, je n'ai pas beaucoup d'ambition,
c'est la Constitution qui le veut;—vous voyez
que je touche à la République, je veux que
le travail et le capital se donnent la main,
qu'ils ne soient plus ennemis, et pour cela, je
veux qu'ils concourent tous à faire la loi. (Très-
bien!—Applaudissemens à gauche.)

C'est la Constitution; c'est le suffrage uni-
versel; c'est la République. Ce sont tout
autant de mots exprimant la même chose, et
quand je vois de beaux esprits, de grands gé-
nies se tuer à faire voir la différence de ces
choses-là, je m'humilie, mais, je ne comprends
pas. (Marques nombreuses d'approbation à
gauche.)

Le suffrage universel, c'est la République;
la République, c'est le suffrage universel.
(Très-bien!—Applaudissemens.)

Je ne dis rien de mon système; il ne m'ap-
partient pas de le louer; mais il a pour lui ce-
ci, que voilà que je me retrouve précisément
en 1848, en février en République, à la suite
de mon argumentation, si humble qu'elle soit.

Je me retrouve en face de cet intérêt du
peuple qu'il ne faut pas négliger, car, si vous
marchez sans le peuple, vous marchez dans les
ténèbres. (Applaudissemens à gauche.)

Voilà pourquoi je veux la République.

Mais aujourd'hui il ne suffit pas de vouloir la
République, il faut dire la République qu'on
veut; c'est ce que je vais essayer.

Je procède par voie d'exclusion et nous ne
voulons pas—je ne veux pas quant à moi—
des Républiques antiques. (Mouvements di-
vers.—Chuchotemens.)

Nous n'en voulons pas, parceque la Répu-
blique antique, c'est le brigandage organisé,
c'est la lutte pour la richesse mal acquise, en-
tre les voleurs. (Rires nombreux d'approba-
tion.)

Je n'ai pas besoin d'autorités, cela romprait
le mouvement du discours, et ce sont des faits
que vous pourriez vérifier, si vous ne les sa-
viez pas avant moi; mais en réalité qu'on me
cite une République antique qui ait été autre
chose, une de ces deux Républiques qui sont
immortelles, et que dans les collèges on nous
signale comme les modèles de l'histoire: Ro-
me et Athènes... Athènes et Rome, vous ne
savez que cela, et vous vous étonnez que vos
enfants aiment la République! vous la leur
glissez dans la tête, elle descend au cœur.
(Très-bien! très-bien!)

Citez-moi, dirais-je, une république de cet-
te nature, qui non seulement n'accepte pas le
travail, comme le producteur de la richesse,
qui les produit toutes, lui qui les produit seul,
mais qui humilie le travail. Demandez au
traducteur d'Aristote, qui est là. (On rit!—
Tous les yeux se portent sur Barthélémy Saint
Hilaire.)

Ce que vous possédez est à vous si vous
le possédez par votre travail; mais ce
n'est pas à vous, non, ce n'est pas à vous si
vous l'avez volé par la conquête ou si vous
l'avez extorqué par l'esclavage.

Passons à la République de Venise. Il lui
est arrivé un jour de se suicider, et cependant
par cela seul qu'elle était la République, elle
a pu arriver presque jusqu'à ce jour.

Un jour, elle s'est séparée en deux; d'un
côté le peuple, de l'autre, les riches, l'aristocratie,
qui se sont faits rois, et vous savez ce qu'a
coûté cette royauté. Consultez l'histoire du
Conseil des Dix, et vous en trouverez la
preuve.

Nous avons maintenant la République des
Etats-Unis; moins la servitude, voilà la Répu-
blique du travail et du capital, du capital et
du travail; réunissez tous les hommes d'Etat
de notre époque, ils ne pourront rien faire de
plus beau.

Votre bienveillance impose des bornes à
mon discours; pour vous, il me suffit d'esquis-
ser l'idée.

Cette République, où tout le monde con-
court à faire les lois, a-t-elle quelque chose à
redouter du dehors? Cette question ne peut
plus être posée devant une Assemblée fran-
çaise.

Ce qu'il faut faire chez nous aujourd'hui,
c'est de ne pas transformer la dictature de 93
en l'état normal de la France...

A droite.—Ni en l'exception.

M. Michel (de Bourges).—Il y a un mo-
ment où le peuple ne veut plus rien suppor-
ter, parce qu'il a trop souffert: l'irritation
naît des souffrances antérieures, elle fait
oublier jusqu'au sentiment de la conserva-
tion.

En ce moment, où sont les manifestations
pour 93? Nulle part.

Que voulez-vous? Ce que la justice veut,
ce que l'humanité veut invinciblement: la li-
berté de tous et le bien-être de tous. [Ap-
plaudissemens à gauche.]

Messieurs, je n'ai besoin ni de résumé ni
de peroration; je me borne à ce peu de
mots:

Je dis au possesseur, au riche, au capita-
liste: admettez le travailleur à faire la loi
avec vous; il a autant et plus d'intérêt que
vous à empêcher les révolutions, car il y
perd tout: son travail.

Depuis un an, vous faites de l'oppression;
vous dites que vous avez la dictature en hor-
reur, cependant vous faites la dictature, car
toutes les lois que vous faites, vous les justifiez
par les circonstances.

Quand je vois un homme libéral comme M.
Odilon Barrot, il m'a souvent dit qu'il était

plus libéral que moi, je le crois, quand je vois
un orateur comme M. Dufaure, présenter des
lois qui, en d'autres temps, seraient inouïes, la
loi sur l'état de siège, par exemple, qui place
une partie de la France sous le régime mili-
taire;—j'aime beaucoup le militaire, c'est
par lui que nous délibérons en paix; j'aime
à le voir, mais, au dehors [rires];—quand
j'ai vu de tels hommes faire de telles choses,
j'ai trouvé que la raison était dans les circon-
stances.

Où, vous faites de la dictature, car si vous
prétendiez que vous n'en faites pas, je vous
demanderais si l'état de siège, qui passe depuis
trois ans sur six de nos départemens, est l'état
normal de la France; non, car ce n'est pas
l'état normal d'un pays libre, mais je ne veux
pas vous juger sur la dictature.

Un de mes honorables compatriotes, qui si-
ège sur les bancs de la majorité, M. de Lar-
cy, me disait, il y a peu de jours, que c'était
nous qui avions conduit la majorité à cette
dictature; et moi je dis que justifier la dicta-
ture, c'est la constater; ne dites donc pas
qu'elle n'existe pas en France.

On me fait remarquer que j'ai fait un oubli.
Non je n'ai pas fait un oubli. On me dit que
j'ai oublié de parler de la peine de mort abolie.
Mais cela va de soi.

Quand un peuple dit à l'homme: Va, mar-
che; nous nous confions à ta loyauté. Si cet
homme, égaré par le cri de sa conscience, se
laisse entraîner, vous voulez que la politique
le tue! Vous voulez que le peuple se tue lui-
même!

Les loyautés tuent parce qu'elles ne sont pas
le vrai. La République pardonne parce
qu'elle est la justice. [Applaudissemens pro-
longés à gauche.]

L'orateur, en descendant de la tribune est
vivement félicité par un grand nombre de ses
amis.

M. Berryer.—Messieurs, je n'ai pas la pré-
tention de répondre complètement aux deux
discours de l'honorable M. Michel [de Bour-
ges]. Mes forces physiques et les facultés de
mon intelligence n'y pourraient suffire. Mais
embrassant d'un coup d'œil et dans un résumé
saisissant pour mon intelligence tout ce grand
parcours à travers toutes les questions dont
l'humanité peut être occupée, j'y vois une
grave, une violente accusation élevée contre
tout le passé de notre pays.

Si nous attachons à chaque partie de ce
double discours l'importance qu'elle mérite, si
nous pesons bien la gravité des questions sou-
levées, la portée de ses émotions que ce discours
peut faire naître dans les esprits et dans les
cœurs, il est évident pour nous que cette gran-
de civilisation française qui dure depuis tant
de siècles, qui a tant progressé pour la gloire
de l'esprit humain, n'aurait été qu'une lutte
perpétuelle contre les principes naturels, con-
tra les droits fondamentaux de toute société
humaine; ce n'aurait été qu'une tyrannie,
une tyrannie aveugle, une implacable tyran-
nie contre les grandes masses d'un pays! ce
serait là toute l'histoire du passé de la France!

Que le préopinant me permette de ne tou-
cher, aux différentes parties de son discours,
que dans les points qui répondent plus direc-
tement à la grande question soumise à vos dé-
libérations. Je ne saurais oublier qu'il n'appar-
tient pas à l'Assemblée actuelle de détermi-
ner quels changemens peuvent ou doivent
être apportés à nos institutions politiques.
L'Assemblée actuelle n'a qu'un vœu à émet-
tre, et je dois dire tout d'abord quelle part nous
avons prise, mes amis et moi, dans la prépara-
tion de ce débat. Nous n'avons pas même

ERRATA.

ERREUR JUDICIAIRE.

AFFAIRE DE LA FILLE SALMON.

(Suite.)

Il faut avouer que, pour un homme qui se
livrait à la recherche du vrai, le sieur Friley
était bien facile à contenter; car cet officier
dénonciateur n'avait d'autre connaissance de
cette affaire, que celle qu'il avait puisée dans
ses entretiens avec la dame Duparc et ses voi-
sines, et il ne s'était pas même donné la pei-
ne de voir cette pauvre fille à laquelle il al-
lait porter le premier coup.

Le s'ouvre un nouvel ordre de faits, qui mé-
rite la plus grande attention.

Jusqu'à présent, nous n'avons vu que les im-
putations, les clamours, les mouvemens de per-
sonnes sans caractère, sans poids, animés
par la prévention, ou par quelques intérêts
cachés.

Mais l'intervention du ministère public
nous annonce une marche plus imposante.
Sans doute que les mesures les plus sages se-
ront prises pour constater le délit, découvrir
les coupables, et mettre enfin la justice en
état de percer cette obscurité.

Cependant, qui le croirait! que c'était de
ce ministère même de la justice que la fille
Salmon devait éprouver la plus grande persé-

cuton, et qu'une ressource destinée pour son
salut devait tourner à sa perte!

Sur la dénonciation faite par le sieur Friley
qui devait faire le Procureur du roi?

Il devait se transporter sur-le-champ, assisté
du lieutenant-criminel, dans la maison des
Duparc:

1o Pour constater le corps du délit;

2o Pour s'assurer de l'état des malades, re-
cevoir leurs déclarations;

3o Vérifier les lieux, les ustensiles et ins-
trumens de cuisine, la vaisselle, les drogues et
les denrées qui se trouvaient dans la maison;

4o Recevoir les déclarations de la domesti-
que, ses réponses aux interrogatoires;

5o Enfin, mettre en sûreté les effets qui de-
vaient servir à l'instruction du procès.

Voilà quel était le devoir indispensable, nous
ne disons pas d'un juge éclairé, mais d'un ju-
ge qui avait la moindre idée de son état, de
ses devoirs, et qui avait ouvert une fois dans
sa vie l'ordonnance criminelle.

Mais, au lieu de remplir cette obligation, le
Procureur du roi s'avisa d'envoyer dans la
maison Duparc le nommé Bertot, commissai-
re de police, avec ordre de conduire la fille
Salmon en prison, au secret, sans autre forme
de procès.

Cette conduite, étrange en toute autre oc-
casion, doit le paraître encore davantage dans
une circonstance où il s'agissait d'une fille
qui ne lui était pas inconnue, ni indifférente,
puisque c'était d'après les conseils qu'il lui
avait donnés qu'elle était venue se mettre en
service à Caen.

En effet, cette ordonnance (Tit. 4, art. 1er)
ordonne procès-verbal particulier quant aux
corps de délits, aux lieux, et en un mot de tout
ce qui peut servir pour la décharge et con-
viction.

Aussi, sans qu'il soit besoin d'insister plus
longuement sur les motifs qui déterminèrent
les ordres rigoureux donnés au commissaire
Bertot, celui-ci se présenta à la fille Salmon
en déguisant sa qualité, vêtu en habit de
ville, et dressa procès-verbal.

Quel était ce procès-verbal? Une pièce
informe, entachée d'omissions graves, sur-
chargée d'incidens superflus ou tronqués;
une pièce où tout est accumulé péle-mêle,
mais où, il faut le dire, tout détail important
est comme à dessein, supprimé, du moment où
il semblerait de nature à mettre au jour la
vérité tout entière.

Ne nous arrêtons pas trop longtemps sur ces
irrégularités. Voyons comment le sieur Ber-
tot termine sa mission.

Sans rien dire à la fille Salmon de l'ordre
qu'il avait reçu de la faire arrêter, il lui pro-
pose seulement de se rendre chez monsieur le
Procureur du roi, qui désire lui parler.

Elle accepte avec empressement, croyant
sans doute que le moment était venu pour elle
de se faire entendre et de donner à la jus-
tice ces explications et ces renseignements
que la loi prescrit à celle-ci d'entendre et de
recevoir dans l'intérêt de la décharge aussi
bien que de la conviction.

Mais au lieu de la conduire chez le Procu-

reur du roi, c'est dans un cachot qu'on la
plonge.

Et étant parvenu à la porte de la prison,
dit le procès-verbal, nous lui avons déclara-
ré que nous la constituons prisonnière, re-
quêtes de monsieur le Procureur du roi, et
l'avons fait ensuite entrer entre les deux
guichets, où étant en présence du sieur Vas-
sol, du nommé Brunet, guichetier, et de la
femme Dujardin, nous avons fait faire per-
quisition sur la dite servante.

S'est trouvé, dans un des plis de sa jupe
ouïquée un petit paquet de toile, cousu à la
dite jupe, lequel nous avons fait décou-
vrir, pour être présenté à la justice et ouvert, si
besoin est.

Le petit paquet de toile fit grand bruit dans le
village. Qu'était-ce? Un petit morceau de
pain béni de la messe de minuit.

Ainsi, voilà une fille arrêtée, traitée en cri-
minelle, sans avoir été ni vue, ni entendue
par ses dénonciateurs, ni par le magistrat qui
a donné des ordres pour la plonger dans les
fers.

Et l'agent de cette captivité, déguisé sous
un habit qui contraste son état, ne parvient à
s'emparer de sa victime que par une vile tra-
hison.

Dès le début de l'instruction, une réclama-
tion universelle s'était élevée sur l'inraisem-
blance de l'accusation dirigée contre la ser-
vante.

Le défaut d'intérêt à commettre un aussi
grand crime frappait tout le monde.

Une fille de 21 ans, qui, dès son entrée dans

une maison, conçoit l'affreux projet d'empoi-
sonner ses huit maîtres, qui exécute ce projet
le cinquième jour, sans qu'il en résulte pour
elle le moindre avantage, et pour le plaisir
seulement de commettre un forfait abominable,
présentait un phénomène inexplicable à
la raison humaine; et l'absurdité de l'entre-
prise dépassait contre l'accusation.

Il était bien plus naturel de croire que ces
empoisonneurs provenaient de drogues mé-
langées dans les alimens par l'imprudence de
quelqu'un de la maison.

Où, si l'on voulait absolument trouver un
coupable, on ne concevait pas cet acharnement
à s'attacher à la servante, qui était la person-
ne qu'on devait soupçonner le moins, lorsque
plusieurs circonstances appelaient ailleurs les
regards de la justice.

Un bruit courait que quelqu'un de la mai-
son Duparc avait acheté de l'arsenic quelques
jours auparavant. Pourquoi, disait-on, ne pas
aller à la recherche d'un fait aussi essentiel?

Et la disparition du fils aîné ne signifiait-
elle rien? Elle fournissait matière à beau-
coup de conjectures.

Un nuage protecteur semblait donc s'éle-
ver autour de l'accusée, pour la dérober aux
coups de ses ennemis.

Afin de faire cesser ces murmures, et de
ravit à la fille Salmon les effets de cette réclama-
tion imposante, on ne vit pas d'autre res-
source que de l'avilir aux yeux du public, en
la lui présentant comme indigne de son inté-
rêt.

Il est vrai que la chose paraissait assez diffi-